



15 janvier 2024

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Labelle tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances du conseil, dans la salle Wilfrid-Machabée, le quinze janvier deux-mille-vingt-quatre (15 janvier 2024) à laquelle sont présents et forment le quorum :

|                       |  |
|-----------------------|--|
| MMES les conseillères | Noémie Biardeau<br>Annick Laviolette<br>Isabelle Laramée<br>Julie Marchildon |
| MM. les conseillers   | Vincent Normandeau<br>Nicolas Bottreau                                       |

Sous la présidence de la mairesse, Mme Vicki Emard. Aussi présente, Mme Claire Coulombe, greffière-trésorière et directrice générale.

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum ayant été constaté par la greffière-trésorière, la mairesse déclare la séance ouverte. Il est 19 h 39.

## 2. RÉS. 001.01.2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour suivant :

### MUNICIPALITÉ DE LABELLE ORDRE DU JOUR Séance du 15 janvier 2024

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 et du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023;
4. Période de questions;
5. Appels d'offres et soumissions;
6. Administration, finances et ressources humaines;
  - 6.1. Autorisation de dépenses et paiements;
  - 6.2. Autorisation des dépenses incompressibles prévues au budget 2024;
  - 6.3. Aide financière à divers organismes;
  - 6.4. Aide financière à divers organismes externes;
  - 6.5. Appropriation de fonds pour les projets de l'année 2024;
  - 6.6. Nomination d'une nouvelle signataire des effets bancaires de la Municipalité
  - 6.7. Dépôt du rapport annuel sur la gestion de l'eau potable 2022;
  - 6.8. Nomination d'un responsable des services électroniques clicSÉCUR pour la Municipalité;
  - 6.9. Nomination d'une autorité responsable ayant le droit de nommer un agent principal pour l'inscription de la Municipalité au RE Web;
  - 6.10. Nomination de représentants de la Municipalité auprès de l'Agence du Revenu du Canada;
  - 6.11. Nomination d'une représentante de la Municipalité auprès du ministère du Revenu du Québec;
  - 6.12. Remplacement d'un membre du Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Municipalité de Labelle;

- 6.13. Nomination d'une représentante à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec;
- 6.14. Adoption de la politique numéro 2024-75 relative à l'entretien des chemins situés sur des terres du domaine de l'État.
- 7. Travaux publics;**
  - 7.1. Achat d'un véhicule et d'équipements pour le service des travaux publics;
- 8. Urbanisme et environnement;**
  - 8.1. Désignation d'un représentant de la Municipalité de Labelle au sein du conseil de concertation de l'OBV RPNS;
- 9. Sécurité incendie et sécurité publique;**
- 10. Loisirs, culture et tourisme;**
- 11. Bibliothèque;**
- 12. Avis de motion et règlements;**
  - 12.1. Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 2024-400 abrogeant le règlement numéro 2016-260 relatif à une aide financière pour le déneigement des chemins privés;
- 13. Période de questions;**
- 14. Levée de la séance**

Que l'ordre du jour puisse être modifié avec l'assentiment des membres du conseil.

Adoptée

- 3. RÉS. 002.01.2024                      APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023 ET DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 DÉCEMBRE 2023**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal ont tous reçu le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 et le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 dans les délais requis et s'en déclarent satisfaits;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 décembre 2023 ainsi que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 décembre 2023 soient approuvés tels que rédigés.

Adoptée

- 4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme la mairesse, Vicki Emard, répond aux questions qui lui sont adressées, aidée de ses conseillers ou de la direction lorsque requis.

- 6.1 RÉS. 003.01.2024                      AUTORISATION DE DÉPENSES ET PAIEMENTS**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biarreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Qu'après examen des dépenses par le comité des finances, le conseil municipal autorise les dépenses ainsi que leur paiement tels que présentés à la liste des déboursés pour le mois de décembre 2023 au montant de six cent quatre-vingt-douze mille cinq cent quinze dollars et cinquante-quatre cents (692 515,54 \$)

Le rapport des autorisations de dépenses accordées par les différents fonctionnaires en vertu du règlement 2019-312 fait partie de la présente liste de comptes. Le conseil approuve et entérine ces dépenses.

La greffière-trésorière certifie avoir les crédits disponibles pour assumer ladite décision.

Adoptée

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit faire face à des dépenses dites incompressibles au cours de l'année 2024;

CONSIDÉRANT QUE ces dépenses doivent être approuvées par le conseil municipal;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Noémie Biarreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les dépenses incompressibles selon la liste ci-dessous et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement selon la date d'échéance ou les modalités prévues par la dépense.

| Description  | Code objet  | Montant             |
|--|---|---------------------|
| Salaires élus  | 130 à 139   | 135 286 \$          |
| Salaires   | 140 à 150   | 2 345 114 \$        |
| Cotisations de l'employeur   | 200 à 299   | 656 434 \$          |
| Poste et transport   | 320 à 329   | 14 377 \$           |
| Téléphonie   | 331   | 30 069 \$           |
| Gestion piscine, analyses d'eau  | 411   | 138 550 \$          |
| Assurance générale   | 421   | 111 967 \$          |
| Services de la Sûreté du Québec  | 441   | 420 026 \$          |
| Contrat de déneigement   | 443   | 411 946 \$          |
| Collecte des matières résiduelles  | 446   | 262 288 \$          |
| Gardiennage et sécurité  | 451   | 2 315 \$            |
| Immatriculation des véhicules  | 455   | 18 484 \$           |
| Cotisations et abonnements   | 494   | 31 365 \$           |
| Location de terrain  | 512   | 1 580 \$            |
| Location de matériel   | 513   | 1 100 \$            |
| Électricité  | 681   | 188 376 \$          |
| Intérêts sur la dette à long terme et frais d'émission                   | 800 à 899   | 199 900 \$          |
| Enlèvement d'ordures (contrat cueillette Matrec)                         | 920   | 35 000 \$           |
| Quote-part MRC (incluant quote-part-RIDR)                                | 951   | 702 818 \$          |
| Autres organismes municipaux (protocole avec La Minerve-fonds carrières) | 959   | 8 500 \$            |
| Quote-part OMH   | 963   | 18 000 \$           |
| Remboursement capital prêt à long terme                                  | 03-210-00   | 193 849 \$          |
| Remboursement fonds de roulement   | 03-510-01   | 20 094 \$           |
|  | <b>Total des dépenses incompressibles</b>                 | <b>5 947 438 \$</b> |
|  | <b>Total du budget</b>                                    | <b>7 546 795 \$</b> |
|  | <b>% des dépenses incompressibles sur le budget total</b> | <b>78 .81 %</b>     |

Adoptée

**6.3 RÉS. 005.01.2024 AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES**

CONSIDÉRANT l'étude des demandes faites par l'ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder et de verser aux organismes, qui en ont fait la demande, qui auront respecté les procédures de la politique 2008-28 et qui auront fourni les documents demandés par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées :

- Cercle de fermières de Labelle 500 \$
- Chambre de commerce de Labelle 3 000 \$
- Club de ski de fond de Labelle: 3 000 \$
- Comité de la Gare: 8 000 \$
- Comptoir d'Entraide de Labelle: 15 000 \$
- Marché de la Gare 2 000 \$
- Au Club Quad, l'équivalent du montant du compte de taxes annuel.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-701-90-970.

D'accorder et de verser à l'Association des propriétaires au lac Labelle un montant de 15 000 \$ pour la gestion du débarcadère.

Que la somme nécessaire au paiement de cette dépense soit prise à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-470-00-970.

Adoptée

**6.4 RÉS. 006.01.2024 AIDE FINANCIÈRE À DIVERS ORGANISMES EXTERNES**

CONSIDÉRANT l'étude des demandes faites par l'ensemble des organismes lors de la préparation des prévisions budgétaires;

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder et de verser aux organismes qui en ont fait la demande et qui ont respecté les exigences particulières émises par la Municipalité, les contributions annuelles ici-bas mentionnées, et ce, selon les disponibilités des fonds et les besoins des organismes.

- Fondation médicale des Laurentides – Ste-Agathe 2 498 \$
- Prévoyance envers les aînés 500 \$
- Polyvalente Curé-Mercure 250 \$
- Parc national du Mont-Tremblant, le montant de la facture, mais n'excédant pas 7 500 \$.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le fonds d'administration, poste budgétaire 02-701-90-970.

Adoptée

**6.5 RÉS. 007.01.2024****APPROPRIATION DE FONDS POUR LES PROJETS DE L'ANNÉE 2024**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser les dépenses pour les projets acceptés lors du budget 2024, selon le mode de financement suivant :

- Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées de l'excédent non affecté, au coût net maximal de 240 858 \$ réparti dans chaque projet selon le tableau ci-dessous. Tout solde résiduaire est retourné dans l'excédent non affecté.

|  |           |
|--|-----------|
| Amélioration du véhicule # 841               | 19 806 \$ |
| Aménagement de la nouvelle partie caserne    | 3 675 \$  |
| Pose par Hydro-Québec porte-fusible pour LED | 55 000 \$ |
| Piste multifonctionnelle                     | 40 141 \$ |
| Frais avocat - dossier d'infraction          | 15 748 \$ |
| Abri à bacs à matières résiduelles - Gare    | 7 979 \$  |
| Renouées japonaises – arrachage              | 5 774 \$  |
| Comité de la Culture                         | 8 399 \$  |
| Aménagement paysager au garage municipal     | 3 990 \$  |
| Remplacement des décorations lumineuses      | 4 000 \$  |
| Pavage P'tit Train du Nord                   | 54 000 \$ |
| Heure du conte – zoolecture                  | 735 \$    |
| Projets PFM_MADA (projets récurrents)        | 4 625 \$  |
| Site Web                                     | 16 986 \$ |

- Que les sommes nécessaires au paiement de la dépense liée au plan d'intervention de la gestion des actifs au niveau des réparations 2024 soient appropriées de l'excédent non affecté réservé de la gestion des actifs, au coût net maximal de 13 000 \$.
- Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient appropriées du fonds de parcs et terrains de jeux, au coût net maximal de 26 373 \$ réparti dans chaque projet selon le tableau ci-dessous.

|  |           |
|--|-----------|
| Lien piétonnier et cyclable entre les rues Allard et du Moulin | 22 467 \$ |
| Conception pour plans du parc du Centenaire                    | 3 906 \$  |
| Projets PFM_MADA (bancs)                                       | 4 724 \$  |

Adoptée

**6.6 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL SUR LA GESTION DE L'EAU POTABLE 2022**

Conformément à la Loi, la directrice générale et greffière-trésorière dépose au conseil le rapport annuel sur la gestion de l'eau potable pour l'année 2022.

**6.7 RÉS. 008.01.2024 NOMINATION D'UNE NOUVELLE SIGNATAIRE DES EFFETS BANCAIRES DE LA MUNICIPALITÉ**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De nommer Mme France Bellefleur, directrice des finances et DGA, à titre de signataire des effets bancaires de la Municipalité en remplacement de Mme Nicole Bouffard.

Adoptée

**6.8 RÉS. 009.01.2024 NOMINATION D'UNE RESPONSABLE DES SERVICES ÉLECTRONIQUES CLICSÉQR POUR LA MUNICIPALITÉ**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que Mme France Bellefleur, directrice des finances et DGA, soit nommée responsable des services électroniques auprès de clicSÉQR afin de gérer efficacement les accès des différents utilisateurs et le maintien des actions à faire sur le site.

Que le ministre du Revenu soit autorisé à communiquer avec ce responsable des services électroniques et à lui donner les accès nécessaires au bon fonctionnement de l'application clicSÉQR.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 008.01.2017.

Adoptée

**6.9 RÉS. 010.01.2024 NOMINATION D'UNE AUTORITÉ RESPONSABLE AYANT LE DROIT DE NOMMER UN AGENT PRINCIPAL POUR L'INSCRIPTION DE LA MUNICIPALITÉ AU RE WEB**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que Mme France Bellefleur, directrice des finances et DGA, soit nommée autorité responsable ayant le droit de nommer l'agent principal pour l'inscription de la Municipalité au RE Web (relevé d'emploi sur le Web) et que Mme Sarah Charette soit nommée en tant qu'agent principal.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 009.01.2017.

Adoptée

**6.10 RÉS. 011.01.2024 NOMINATION DE REPRÉSENTANTS DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE L'AGENCE DU REVENU DU CANADA**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Vincent Normandeau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

De nommer Mmes Claire Coulombe, directrice générale et France Bellefleur, directrice des finances et DGA, pour représenter la Municipalité de Labelle comme mandataires auprès de l'Agence du Revenu du Canada afin qu'elles soient en mesure de se faire communiquer tous les renseignements la concernant ainsi que pour demander des modifications de nature fiscale.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 010.01.2017.

Adoptée

**6.11 RÉS. 012.01.2024 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DU MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Mme France Bellefleur, directrice des finances et DGA, pour représenter la Municipalité de Labelle comme mandataire auprès du ministère du Revenu du Québec afin que lui soient communiqués tous les renseignements la concernant ainsi que pour demander des modifications de nature fiscales.

Que la directrice générale soit autorisée à signer le formulaire d'autorisation à cette fin.

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 011.01.2017.

Adoptée

**6.12 RÉS. 013.01.2024 REMPLACEMENT D'UN MEMBRE DU COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE RETRAITE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ DE LABELLE**

CONSIDÉRANT le départ de Mme Nicole Bouffard qui siégeait au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Municipalité de Labelle à titre de représentante de l'employeur, en vertu de la résolution numéro 012.01.2017;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Isabelle Laramée  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De nommer Mme France Bellefleur pour siéger au Comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la Municipalité de Labelle à titre de représentante de l'employeur, en remplacement de Mme Nicole Bouffard.

Adoptée

**6.13 RÉS. 014.01.2024 NOMINATION D'UNE REPRÉSENTANTE À L'ÉGARD DE LA FÉDÉRATION DES CAISSES DESJARDINS DU QUÉBEC**

Il est PROPOSÉ par le conseiller Nicolas Bottreau  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE Mme France Bellefleur, directrice des finances et DGA, soit nommée à titre de représentante de la Municipalité de Labelle à l'égard de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, afin de signer ou approuver tout document ou pièce justificative relatif à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

QUE la présente résolution soit en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation soit envoyé à la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

Cette résolution remplace la résolution numéro 164.07.2020.

Adoptée

**6.14 RÉS. 015.01.2024 ADOPTION DE LA POLITIQUE NUMÉRO 2024-75  
RELATIVE À L'ENTRETIEN DES CHEMINS SITUÉS  
SUR DES TERRES DU DOMAINE DE L'ÉTAT**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter la politique numéro 2024-75 relative à l'entretien des chemins situés sur des terres du domaine de l'État et d'autoriser la mairesse et la directrice générale à signer ladite politique pour et au nom de la Municipalité.

Adoptée

**7.1 RÉS. 016.01.2024 ACHAT D'UN VÉHICULE ET D'ÉQUIPEMENTS  
POUR LE SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Annick Laviolette  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à procéder à l'achat :

- D'un véhicule électrique pour l'horticulture au coût de 44 600 \$ plus les taxes;
- D'une faucheuse et coupe-herbe s'adaptant à notre véhicule MultiHog au coût de 51 376 \$ plus les taxes;
- D'un Pit Jack 15 tonnes au coût de 18 567 \$ plus les taxes;
- D'un chariot élévateur au coût de 44 600 \$ plus les taxes.

Que les sommes nécessaires au paiement de ces dépenses soient prises à même le règlement d'emprunt numéro 2023-380.

Adoptée

**8.1 RÉS. 017.01.2024 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA  
MUNICIPALITÉ DE LABELLE AU SEIN DU  
CONSEIL DE CONCERTATION DE L'OBV RPNS**

ATTENDU QUE la Municipalité de Labelle souhaite participer au processus de consultation lié à l'élaboration et la mise en oeuvre du Plan Directeur de l'Eau pour la zone de gestion intégrée de l'eau de l'OBV RPNS;

ATTENDU QUE le territoire de la Municipalité de Labelle est inclus dans la zone de gestion intégrée de l'eau de l'OBV RPNS;

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la conseillère municipale Isabelle Laramée représente le secteur municipal sur le conseil de concertation de l'organisme de bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (OBV RPNS).

Adoptée

**12.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-400  
ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-260 RELATIF À UNE AIDE  
FINANCIÈRE POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS PRIVÉS**

La conseillère Noémie Biardeau donne un avis de motion de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du règlement numéro 2024-400 abrogeant le règlement numéro 2016-260 relatif à une aide financière pour le déneigement des chemins privés et procède au dépôt du projet de règlement.



**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Mme la mairesse, Vicki Emard, répond aux questions qui lui sont adressées, aidée de ses conseillers ou de la direction lorsque requis.

**14. RÉS. 018.01.2024 LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est PROPOSÉ par la conseillère Julie Marchildon  
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire soit levée et terminée. Il est 20 h 03.

Adoptée

---

Vicki Emard  
Mairesse

---

Claire Coulombe  
Greffière-trésorière/directrice générale

Je, Vicki Emard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Vicki Emard  
Mairesse